

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002236

OBJET :

**Marché n°17043 - Restauration
générale du Château Laurens -
Lot 6 « Peinture » :
Avenant n°4 de moins-value
avec la Société SOCAMO
d'un montant de 3 261,39 € HT**

Réf. : ED/SF (commande publique)
Rubrique dématérialisée : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs
aux marchés publics et aux accords-cadres
ainsi qu'à leurs avenants
Pièce annexe : avenant n°4

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la restauration générale du Château Laurens, le lot n°6 « Peinture » a été attribué à la Société SOCAMO en date du 14 avril 2017 pour un montant de 192 358,13 euros HT ;

CONSIDÉRANT que ce montant initial a été valorisé par avenant n°2 portant le coût total du marché à 201 807,74 euros HT ;

CONSIDÉRANT que, vu l'avancement du chantier, les expertises apportées par les entreprises, les évolutions régulières du programme et les nombreux aléas et découvertes sur les décors déjà en place, il est nécessaire de procéder à une révision de certains travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, au vu de ce qui précède, d'ajuster la balance financière par une opération de moins-value ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de passer un Avenant n°4 de moins-value d'un montant de 3 261,39 € H, représentant une minoration de 1,70 %.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De conclure avec la Société SOCAMO, domiciliée 354 rue Gustave Courbet – 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONNE, un Avenant n°4 de moins-value d'un montant de 3 261,39 € HT portant le montant total du lot 6 « Peinture » du marché Restauration générale du Château Laurens à 198 546,35 € HT, représentant une diminution de 1,70 %.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 08 avril 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 11 avril 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220407-C00223610-AR